

Bobigny, le 27 novembre 2024

La préfète déléguée à l'égalité des chances

à

Mesdames, Messieurs les maires,
Messieurs les présidents des établissements
publics territoriaux

Objet : appel à projet politique de la ville – cadrage pour l'année 2025

P.J : annexe / Priorités 2025

Après une année marquée par la signature d'une nouvelle génération de contrats de ville intitulés « Quartiers 2030 », l'appel à projets 2025 doit permettre de répondre aux objectifs que nous avons conjointement définis.

À cet effet, celui-ci est orienté sur les principales thématiques suivantes :

En raison des forts enjeux de sécurité dans le département et notamment dans les quartiers prioritaires, les actions visant au renforcement de **la sécurité et à l'amélioration de la tranquillité publique** et celles ciblant la prévention des rixes entre mineurs ou jeunes majeurs seront considérées comme prioritaires.

Les actions favorisant le renforcement de **l'accès à l'éducation et permettant de lutter contre la ségrégation scolaire** doivent être poursuivies et amplifiées. Les 29 programmes de réussite éducative déployés dans le département sont ainsi pérennisés. Des actions spécifiques pour le soutien à la parentalité sont attendues.

L'insertion professionnelle, l'emploi et le développement économique doivent être fortement soutenus. Les actions visant à amplifier les dynamiques d'accès à l'emploi de tous les habitants doivent être privilégiées. Ces actions doivent être articulées avec le Plan Régional pour l'Insertion des Jeunes (PRIJ) et les comités territoriaux pour l'emploi. Par ailleurs, les actions engagées au titre des cités de l'emploi que vous souhaitez voir pérenniser doivent désormais s'inscrire dans le cadre de cet appel à projet.

Des efforts soutenus sont également attendus sur **les enjeux de santé**. Des actions en lien avec le renforcement de l'accès aux soins doivent être développées en vous appuyant notamment sur les ateliers santé ville. La santé mentale, grande cause nationale 2025, la santé des femmes et l'accompagnement au vieillissement doivent être des axes privilégiés dans vos territoires.

La promotion de la transition écologique et l'adaptation au changement climatique ainsi que la lutte contre toutes les formes de discriminations sont des axes complémentaires aux principales thématiques définies.

Les porteurs de projet doivent s'inscrire dans le nécessaire respect des valeurs de la République et de la laïcité.

Ces différentes actions ne doivent pas se substituer aux politiques de droit commun. Elles devront également être mises en cohérence lorsque c'est envisageable avec les autres contractualisations existantes sur le territoire.

Les projets envisagés dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs sont encouragés.

Pour chaque projet soutenu dans le cadre du contrat de ville, des co-financements devront être explicitement indiqués

Cet appel à projets sera ouvert à compter du 1^{er} décembre 2024 et jusqu'au 31 janvier 2025.

Vous trouverez en annexe au présent courrier l'ensemble des éléments techniques permettant la mise en œuvre de ces orientations sur le territoire de votre collectivité ainsi que la liste des interlocuteurs au sein de mes services à votre disposition pour vous accompagner.

La préfète déléguée pour l'égalité des chances

Isabelle PANTEBRE



Copie : Sous-préfet(e)s d'arrondissement

Tranquillité et sécurité publique

- Soutenir les actions permettant d'améliorer le cadre de vie des habitants
- Soutenir les actions qui favorisent la tranquillité publique
- Renforcer les échanges et les liens entre la police et les habitants des quartiers
- Favoriser les actions d'échanges et de concertations avec les citoyens
- Favoriser le dialogue et les échanges entre jeunes à travers des actions inter-quartiers et intercommunales dans le cadre de la prévention des rixes

Éducation

- Mettre en place un accompagnement éducatif dès le plus jeune âge
- Renforcer la continuité éducative
- Poursuivre l'accompagnement des jeunes au-delà de 16 ans sortis du système scolaire
- Accompagner les jeunes en situation de vulnérabilité

Insertion, emploi et développement économique

- Faciliter le recours au droit commun
- Lever les freins à l'emploi
- Favoriser la relation avec les acteurs économiques
- Promouvoir le développement économique

Santé

- Développer les actions de promotion de la santé et de prévention des addictions et des conduites à risque sur le temps scolaire et périscolaire
- Lutter contre le non-recours aux droits en améliorant l'information et la sensibilisation des populations sur leurs droits en matière de santé
- Développer des actions visant à favoriser l'accès à la santé et notamment la médiation pour la prise en charge de la santé mentale
- mettre en place des actions de prévention et de sensibilisation à la santé
- Soutenir et adapter l'offre de prévention
- Favoriser l'accès aux soins, aux actions de promotion de la santé
- Renforcer la coordination des actions et des secteurs en faveur des personnes vulnérables (réseaux santé mentale, réseaux sans-abri) pour améliorer le parcours de prise en charge